

Action Forêt



des Laurentides et de l'Outaouais

BULLETIN D'INFORMATION
publié par l'Alliance des propriétaires
forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

VOLUME 13 - NUMÉRO 1
PRINTEMPS 2018

INVESTIR AUJOURD'HUI, RÉCOLTER LES DIVIDENDES DANS 30 ANS !

LE PROJET FORESTIER D'ENVERGURE DE DEUX CITADINS

p. 10-11

VOS HÊTRES
SONT-ILS
MALADES ?
p. 16-17

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ANNUELLES**

MERCREDI 11 AVRIL 2018

À Mont-Laurier

Ordres du jour
p. 14-15

DEVENIR MEMBRE : C'EST IMPORTANT ET C'EST GRATUIT !!!

Pour devenir membre en règle de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais vous devez répondre aux critères d'admission suivants :

- Être propriétaire d'une superficie forestière productive de 4 hectares ou plus.
- Votre lot doit être situé dans une des villes qui composent les Division Nord et Sud du Plan conjoint des producteurs forestiers Laurentides-Outaouais

L'adhésion au membership de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est non obligatoire mais gratuite. Être membre vous permet de bénéficier des avantages suivants :

- Participer à l'assemblée des membres, exercer votre droit de vote et se présenter comme administrateur.
- Favoriser une meilleure représentativité des producteurs forestiers de l'ensemble du territoire

Pour ce faire vous devez compléter le formulaire suivant et nous le faire parvenir par la poste ou le numériser et l'envoyer par courriel. Il est aussi possible de le remplir en ligne sur notre site Internet à l'onglet L'ALLIANCE.

Prénom *	<input type="text"/>
Nom *	<input type="text"/>
Adresse *	<input type="text"/>
Ville *	<input type="text"/>
Province *	<input type="text"/>
Code postal *	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>
Cellulaire	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>

Je, soussigné demande mon adhésion comme membre de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais et je m'engage à observer les statuts et règlements de l'Alliance.

Signature : _____

Desjardins, votre expert forestier

La plus grande force
conseil à croire en
vos projets et à la
réussite de votre
entreprise.

Desjardins Entreprises-Laurentides
296, rue de Martigny Ouest, Bureau 200
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9
866 766-9633

Desjardins Entreprises Outaouais
880, boul. de la Carrière, Local 100
Gatineau (Québec) J8Y 6T5
877 441-1400

Desjardins Entreprises Hautes-Laurentides
593, boul. Albiny-Paquette
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L5
877 440-6030

desjardins.com/entreprises



Desjardins
Entreprises

Action Forêt

des Laurentides et de l'Outaouais

Collaborateurs

Mélanie Bolduc	Mario Lanthier	Murielle Yockell
Josée Chartrand	Marc Lyrette	
Maxime Desjardins	Hélène Marcoux-Filion	Fédération des producteurs forestiers du Québec
Pierre-Maurice Gagnon	Annie Mercier	
Lyne Guénette	Mélissa Thibault	

Coordination de la production

Gaétan Lefebvre (gl@tlb.sympatico.ca)

Photographies

Gaétan Lefebvre, Hélène Marcoux-Filion, Annie Mercier, N. Nadeau-Thibodeau, Murielle Yockell

Infographie

Danaë Couët et Simon Bonneau, Imprimerie l'Artographe inc.

Impression

Imprimerie l'Artographe inc., Mont-Laurier, QC J9L 1R9

Parution

Trois fois l'an (printemps / automne / hiver)

Distribution

Postes Canada, convention de poste-publication no. 41397526

Tirage

5 500 copies

ALLIANCE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DES LAURENTIDES ET DE L'OUTAOUAIS

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8
Courriel : info@spfl.net | @allianceproprietairesforestiers
Téléphone 819 623.2228 • 1 866 623.2228
Télécopieur 819 623.3430 Site Internet apflo.ca

Permis de livraison

Maxime Desjardins - poste 1

Comptabilité

Lyne Guénette - poste 5

Conseiller-terrain

Pierre Farley - 819 775-8273

Conseillère en programmes

Annie Mercier - poste 3

Directeur général

M. Mario Lanthier

Conseil d'administration

Jacques Gévry, président
Henri Grenier, 1^{er} vice-président
Ronald Lapierre, 2^e vice-président
François Patry, administrateur
Yves Sigouin, administrateur
Gabriel Miron, administrateur

Action-Forêt est publiée et distribuée gratuitement aux propriétaires forestiers du Plan conjoint. La reproduction intégrale ou en partie est interdite sans l'autorisation de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais. Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

DANS CE NUMÉRO...



- 4 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
TRANSPORT ET LOI SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
Par M. Mario Lanthier, directeur général de L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais
- 5 à 8 **ACTUALITÉS FORESTIÈRES**
- 9 MOT DU PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC
MA FORÊT N'APPARTIENT PAS À L'ÉTAT
- 10-11 **INVESTIR AUJOURD'HUI, RÉCOLTER LES DIVIDENDES DANS 30 ANS !**
- 12 **LA MOBILISATION DES BOIS... UN AVENIR PROMETTEUR !!!**
- 14-15 **AVIS DE CONVOCATION AUX AGA ET ORDRES DU JOUR**
- 16-17 **UNE MENACE SÉRIEUSE ET EN CROISSANCE LA MALADIE CORTICALE DU HÊTRE**
- 18 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR UN SERVICE DE TRANSPORT FIABLE ET ORGANISÉ
- 19 **APFLO.CA ; LA RÉFÉRENCE POUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS**
- 20 à 29 **RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018**
- 30 **LISTE DES TRANSPORTEURS**

SOYEZ INFORMÉS EN TEMPS RÉEL

Pour être au fait des plus récentes nouvelles touchant le secteur forestier, la mise en marché des bois ainsi que les usines et scieries de la région.



DE NOMBREUX OUTILS EN LIGNE

Consultez les listes de prix des scieries et usines, les taux de transport, calculez la valeur monétaire de vos billes de bois, demandez votre permis de livraison électroniquement, en connaître davantage sur les différents programmes d'aide à votre disposition...

 facebook.com/groups/apflo/
@allianceproprietairesforestiers

Inscrivez-vous aux alertes de mise en marché
apflo.ca/alerte-mise-en-marche

Tout cela sur notre site Internet **APFLO.CA**



Mario Lanthier
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Alliance des propriétaires
forestiers Laurentides-
Outaouais

TRANSPORT ET LOI SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

2017 – MISE EN MARCHÉ STABLE

L'essor de la mise en marché 2017 aura encore une fois été ralenti par les difficultés de production à l'usine de Fortress de Thurso, mais ce ralentissement aura toutefois été amoindri par la croissance de la mise en marché de la région des Laurentides. Les nombreuses démarches mises de l'avant pour la mobilisation des bois entreprises en cours d'année auront-elles commencé à rapporter ?

2018 – ENTENTE FINALISÉE AVEC LES TRANSPORTEURS

Forts d'une entente conclue au début février avec l'association **Les Transporteurs du bois privé du Nord inc.**, les producteurs et transporteurs peuvent dorénavant compter sur des conditions de transport bien définies par une convention portant sur les trois prochaines années avec entente sur les clauses salariales pour les 18 prochains mois.

À noter que cette entente procure probablement la plus grande équité jamais atteinte à ce jour au niveau salarial entre les différents types d'équipements de transport oeuvrant sur le territoire.

LOI SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

En juin dernier, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) adoptait une nouvelle loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Au cours de l'année 2018, le règlement qui identifiera les niveaux de risque attribuables aux différentes interventions dans les milieux humides et hydriques sera adopté.

Le contenu de ce règlement pourrait avoir un impact majeur sur les activités forestières des producteurs. Afin de permettre la poursuite des activités en milieux humides il faudra absolument qu'elles soient considérées comme à risque négligeable ou à risque faible. Un risque négligeable étant défini comme des coupes partielles et des coupes totales de moins de 4 hectares dans les marécages et les tourbières arborées, ainsi que les chemins.

Le risque faible tant qu'à lui étant défini par les coupes totales de plus de 4 hectares ainsi que les chemins. Cette dernière nécessiterait une déclaration de conformité du propriétaire plutôt qu'un certificat d'autorisation.

Comme propriétaire de boisé, vous avez un rôle important à jouer dans la saine gestion et le développement durable de nos forêts.

« **LE PLAN D'AMÉNAGEMENT** » est sûrement le meilleur outil pour agir efficacement.

Nous pouvons vous aider, contactez-nous!

TERRA-BOIS
COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

terra-bois.qc.ca

Lachute 450 562-1126
Gatineau 819 986-1031

DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES

Nous soulignons l'arrivée de deux nouveaux partenaires, soit l'entreprise Excavation Boldex de Mont-Laurier et Novafor de Blainville.



Bien connu dans la région de Mont-Laurier, M. Pascal Bolduc, propriétaire de Boldex Excavation, offre toute la gamme de services dont un producteur forestier peut avoir besoin. La flotte de machinerie de Boldex comprend des pelles mécaniques de différentes grosseurs, des bouteurs, des camions dix-roues, bref toute la panoplie d'équipements pour effectuer des travaux de qualité en forêt privée. M. Bolduc a 25 ans d'expérience dans le domaine de l'excavation, dont 15 à titre de propriétaire d'entreprise.

NOVAFOR équipement

Novafor distribue une gamme variée de produits reliés à l'aménagement forestier, tel ruban et peinture.

Spécialiste des vêtements de sécurité, l'entreprise distribue aussi les populaires treuils de Portable Winch.

Grâce à un réseau de distribution bien établi, l'entreprise peut desservir les producteurs et entrepreneurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais au grand complet.

La publicité de Boldex Excavation se retrouve à la page 7 et celle de Novafor à la page 9. Bienvenue à ces deux nouveaux partenaires.

ENTENTE DE MISE EN MARCHÉ AVEC PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

M. Mario Lanthier, directeur général de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est heureux d'annoncer la conclusion d'une entente de mise en marché avec l'usine Produits forestiers Résolu de Maniwaki.

Cette entente permettra aux producteurs qui le désirent de mettre en marché du bois résineux en longueur, opportunité qui n'existait plus depuis déjà quelques années. À noter que l'usine de Maniwaki accepte aussi le résineux tronçonné en longueur de 10 pi 4 po.

L'entente est signée jusqu'au 30 novembre 2018 et des discussions auront lieu en cours d'année pour prolonger le tout vers une entente à plus long terme. Les prix et conditions de mise en marché sont publiés à la page 22 de la section des tableaux de notre revue.

Pour M. Lanthier il est cependant très important de rappeler aux producteurs que la conformité du façonnage et la qualité du bois livré en longueur sont d'une importance capitale. L'Alliance a noté une amélioration très notable du façonnage effectué par les producteurs en 2017 pour les livraisons de résineux et il faut absolument que cette tendance se maintienne.



ASSUREZ-VOUS DU MEILLEUR OÙ QUE VOUS SOYEZ!

Pour protéger votre investissement, transigez avec un partenaire d'affaires qui connaît votre réalité.

Profitez des protections avec nos programmes exclusifs et économisez grâce à nos tarifications négociées pour vous.

RIVERIN GIRARD & ASSOCIÉS

MEMBRE
DU GROUPE



Lussier
Dale Parizeau

Cabinet de services financiers

Appelez dès maintenant pour recevoir
votre **soumission gratuitement**

Dominic Lafleur
Courtier en assurance de dommages

1 819 585-4501

OUVERTURE D'UN BUREAU À MONT-LAURIER POUR LE GROUPE LUSSIER DALE PARIZEAU



Un de nos partenaires, le Groupe Lussier Dale Parizeau est heureux d'annoncer l'ouverture prochaine d'un bureau dans la ville de Mont-Laurier pour desservir sa nombreuse clientèle des Hautes-Laurentides. Le bureau sera situé au 391, boulevard

Albiny-Paquette et M. Dominic Lafleur en assurera la direction. M. Lafleur sera en mesure de bien vous conseiller sur votre protection en assurance pour vos équipements.

L'ouverture officielle se fera le mardi 3 avril prochain et d'ici là, vous pouvez toujours rejoindre M. Lafleur au 819 585-4501

LA MISE EN MARCHÉ

La période de dégel étant débutée ou sur le point de débiter, les usines et scieries tournent au ralenti et certaines ont arrêté leur réception, notamment Fortress Cellulose Spécialisée de Thurso.

Pour les producteurs qui désirent tout de même produire du bois il est possible de le faire pour certaines essences. Nous vous invitons à suivre le résumé des fermetures/ouvertures de l'ensemble des usines et scieries sur notre site Internet.

FORTRESS CHABLIS

Nous tenons à souligner que malgré tous les inconvénients auxquels l'usine de Thurso a dû faire face depuis quelques mois, celle-ci a respecté son engagement d'acheter tout le bois issu du chablis estival subi par quelques producteurs de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

Pour les producteurs durement touchés par cette catastrophe naturelle, ce geste a permis de vendre les volumes récoltés et en obtenir un prix respectable.

Deux heureux gagnants

Deux prix étaient offerts aux participants de notre quiz *Connaissez-vous bien votre forêt ?* paru dans notre dernière édition. **M. Benoît Levert** s'est mérité le bon d'achat de 100 \$ au Carrefour industriel LDG-Napa de Mont-Laurier et **M. Walter Last** celui au même montant de Pièces d'auto Léon Grenier de Mont-Laurier.

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS.

NOUVELLE CONVENTION DE TRANSPORT

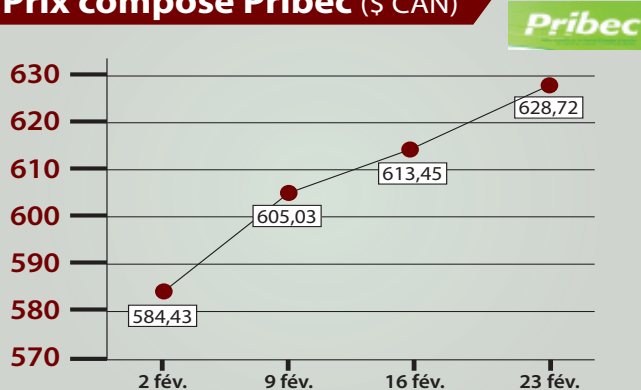
Comme annoncée par Mario Lanthier en page 4 et Gaétan Lefebvre en page 18, respectivement directeur général de l'Alliance des propriétaires et l'Association des transporteurs, une entente est intervenue pour une nouvelle convention de transport qui portera sur les trois prochaines années.

Pour tous les producteurs cette entente est une excellente nouvelle assurant un service de transport efficace et une stabilité des coûts, deux items importants pour planifier efficacement des travaux forestiers.

On rappelle que l'Association des transporteurs est dûment accréditée pour représenter l'ensemble des transporteurs sur le territoire de notre Plan conjoint. Cette accréditation vient avec la responsabilité d'effectuer le transport du bois mis en marché par les producteurs selon les conditions négociées entre l'Alliance et l'Association. L'Association a aussi l'obligation de transporter tout le bois produit par les producteurs, donc si vous êtes à la recherche d'un transporteur, vous pouvez contacter l'association qui vous aidera à en trouver un.

Suivez-nous sur Facebook  @allianceproprietairesforestiers

Prix composé Pribec (\$ CAN)



DES ESPACES PUBLICITAIRES SONT DISPONIBLES POUR VOTRE ENTREPRISE.

Le prix de l'espace réservé varie selon les différents formats.

Pour informations : Gaétan Lefebvre
819 585-3081 | gl@tlb.sympatico.ca

PROCHAIN NUMÉRO : PRINTEMPS 2018

POUR VOUS AIDER À BIEN RÉALISER VOS TRAVAUX FORESTIERS L'ACCREDITATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS... C'EST QUOI ?



Aujourd'hui, de plus en plus de propriétaires désireux de réaliser des travaux d'aménagement forestier sur leur propriété confient à contrat à des entreprises ou des individus le mandat de les réaliser pour eux.

Afin d'aider les propriétaires dans le choix d'un entrepreneur, l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais (APFLO) désire implanter un programme afin d'établir une liste d'entrepreneurs forestiers accrédités sur son territoire des Laurentides.

Pour être inscrits sur cette liste, les entrepreneurs doivent s'engager à respecter de saines pratiques forestières afin d'augmenter la qualité des travaux effectués en forêt, favoriser l'aménagement durable des forêts privées et augmenter la confiance des propriétaires envers les entrepreneurs forestiers situés sur son territoire.



Les critères pour obtenir l'accréditation seront, entre autres ;

- Une preuve d'inscription à la CSST
- Une place d'affaires sur le territoire de l'APFLO
- De l'expérience dans le domaine
- La liste des travaux réalisés au cours de la dernière année

Votre rôle en tant que producteur sera de bien choisir votre entrepreneur en fonction des travaux à accomplir et nous faire connaître par la suite votre appréciation des services rendus. Un suivi efficace des entrepreneurs accrédités permettra de faciliter le choix des producteurs parmi ceux-ci. L'instauration du programme d'accréditation se fera d'ici la fin de l'année 2018.

FAIRE DE L'ARGENT *en sciant des BILLONS*

Les entreprises florissantes ont appris à en faire plus avec moins. La chaîne de traitement intelligent des billes, de Wood-Mizer, est un système de sciage modulaire et adaptable afin de produire un nombre maximum de planches dans des billes de 4 po à 16 po de diamètre. Des entreprises de partout dans le monde augmentent leur efficacité industrielle et leurs profits en utilisant ce système pour transformer des billes en planches, lattes et bois de palettes.

Appelez Wood-Mizer dès aujourd'hui et sachez comment le système de transformation SLP peut vous faire gagner de l'argent.

La chaîne de traitement intelligent des billes :

- Coûte moins cher que des systèmes similaires.
- A des coûts d'installation bas et peu d'exigences.
- Produit d'avantage de matériaux et moins de perte.
- Consomme moins d'énergie.
- A des coûts d'entretien peu élevés.



woodmizer.ca/fr/Produits/Industrial-Equipment



Wood-Mizer
877.866.0667

R.B.Q.: 5721-8794-01

Propriétaire
Pascal Bolduc

EXCAVATION *Boldex* INC.

TERRE
SABLE
GRAVIER

EXCAVATION GÉNÉRALE • CHEMINS FORESTIERS
INSTALLATION DE PONCEAUX

Service de
DÉBROUSSAILLEUSE

819 623-9111

502, mtée Léveillée, Mont-Laurier • admin@boldex.ca



BOIS LA MINERVE ACCUEILLE UN NOUVEAU PARTENAIRE !

En décembre dernier les propriétaires de BOIS LA MINERVE, Messieurs Yvon et Pascal Cormier ont cédé 51 % des actions de leur entreprise à la **Coopérative forestière de la Petite Nation**.

À l'été 2016, Pascal et Yvon Cormier avaient relancé avec succès la scierie de La Minerve créant au passage une quinzaine d'emplois. Après avoir atteint une certaine vitesse de croisière, il devenait évident pour Yvon Cormier, qu'il fallait trouver un partenaire qui consoliderait les activités de la scierie et en assurerait du même coup la pérennité.

Ce partenariat créé avec la Coopérative apporte une nouvelle expertise et selon M. Cormier *« L'expérience d'un gestionnaire comme Yves Latour (nouveau directeur général) est un atout de grande valeur pour harmoniser une solide expansion. Comme la Coopérative veut aussi s'orienter vers les travaux de récolte, la transaction devenait un « win-win » évident ».*

Pascal Cormier qui n'était pas impliqué dans les activités quotidiennes demeure actionnaire et Yvon cède son rôle de directeur général de la scierie à M. Yves Latour, pour se concentrer maintenant sur le développement des affaires pour la Coopérative de la Petite Nation. Pour M. Cormier, ce rôle est beaucoup plus en lien avec ses affinités personnelles, car il possède un bon réseau de contacts, ayant été directeur général du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle de nombreuses années.

Pour la Coopérative forestière de la Petite Nation, l'acquisition de la scierie est une transaction des plus réfléchie et s'inscrit dans une suite logique d'expansion. Ayant son siège social dans la même municipalité, il devenait intéressant de jumeler leurs efforts aux dirigeants de la



Crédit photo : Dany Delaney

scierie et diversifier du même coup leurs activités. La scierie était dans la mire des dirigeants depuis plusieurs années, ayant eux-mêmes eu le désir d'en faire l'acquisition avant la relance de celle-ci. Pour M. Yves Latour, qui se retrouve maintenant directeur général de la scierie et de la coopérative, le but est de consolider les activités des deux entités dans un premier temps, assurer une expansion bien planifiée et viser une période d'opération de 12 mois pour la scierie.

On veut augmenter la rentabilité tout en consolidant les emplois si précieux pour la municipalité de La Minerve. M. Latour confirme que le pin blanc demeure l'essence principale que la scierie veut développer, mais entend continuer à scier de la pruche, du tremble, du tilleul et du pin rouge. Pour M. Cormier, la Coopérative a de superbes opportunités au niveau de la 2^e transformation, notamment pour le pin blanc dont les produits finis sont en très forte demande. C'est un créneau sur lequel il travaillera dans les prochains mois. Le secteur de la biomasse est aussi un domaine en plein développement pour lequel la Coopérative compte accorder une attention particulière.

La Coopérative forestière de la Petite Nation a été fondée en 1978 et compte une trentaine de membres et le président est M. Benoît Séguin. La Coopérative exécute entre autres des travaux sylvicoles, de la préparation de terrain, du reboisement, de l'entretien de chemins forestiers et des services techniques particulièrement en forêt publique.

En résumé, ce nouveau partenariat est un atout majeur pour la municipalité de La Minerve, mais aussi pour la région des Laurentides au complet.

<p>PICKEN'S DEPUIS 1983 (450) 539-1114 WATERLOO, QC www.picken.ca</p>	<p>NIAB Multifonctionnel sur PTO de tracteur ébranche, mesure et scie en longueur</p>	<p>FARMA la marque la plus vendue en Europe Gamme complète de 14' à 28'</p>	<p>KR PAN Treuil de 3.5 tonnes à 7.5 tonnes à partir de 2 900 \$</p> <p>HAKKI PILKE Processeur à bois de chauffage accepte jusqu'à 18.5 po Transforme jusqu'à 10 cordes à l'heure</p>
--	--	--	---

MA FORÊT N'APPARTIENT PAS À L'ÉTAT



PIERRE-AURICE GAGNON
PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU QUÉBEC

Éditorial paru dans la revue
Forêts de chez nous,
édition de février 2018



Les exigences de la population pour protéger le couvert forestier sont croissantes et, pour y répondre, les autorités provinciales et municipales adoptent des réglementations environnementales de plus en plus sévères pour les 134 000 propriétaires forestiers québécois. Qui peut être contre la protection des habitats d'espèces menacées, la conservation des milieux humides, le maintien de la qualité des cours d'eau ou la préservation des paysages forestiers ?

Cependant, plusieurs oublient qu'une large part de cette responsabilité repose sur les épaules de chacun des propriétaires forestiers qui doivent prendre individuellement des décisions de gestion éclairées et assumer les coûts associés au respect de ces réglementations. Certains oublient que ces milieux appartiennent à des gens.

Pour éviter un razzia des propriétaires de ces milieux naturels devant vivre avec de nouvelles contraintes, les réglementations doivent être accompagnées de mesures incitatives, éducatives et compensatoires. Concrètement, les autorités doivent mettre en oeuvre :

- une réglementation adaptée au risque environnemental de l'intervention dans un milieu naturel. Une récolte partielle d'arbres dans une érablière ou la récolte d'une plantation d'épinettes de quelques hectares n'ont pas le même impact environnemental que la construction d'une autoroute ou d'un développement de résidences secondaires dans un milieu forestier ;

- un programme d'éducation à l'intention des propriétaires forestiers. Comment protéger un élément quand on ignore sa présence, sa délimitation ou sa valeur sur notre propriété ? Pour y arriver, le réseau de conseillers forestiers déjà à l'oeuvre sur le terrain peut être davantage mis à profit ;
- un programme de soutien financier pour restaurer et protéger des milieux naturels dégradés. Avec un soutien adéquat, de nombreux propriétaires forestiers se porteront volontaires pour restaurer et protéger un secteur de leur propriété ;
- un programme d'indemnisation pour les propriétaires qui subissent une contrainte réglementaire dépassant un seuil raisonnable. Si la jurisprudence autorise l'imposition de réglementations empiétant sur le droit de propriété, elle impose également le droit d'être financièrement indemnisé lorsque celles-ci dépassent une certaine limite.

Selon mon expérience, si l'un de ces quatre éléments est absent, l'acceptabilité d'un nouveau règlement sera difficile à obtenir chez les propriétaires forestiers. Cela créera une polarisation du débat. Les groupes environnementaux ont donc un intérêt évident à travailler avec les organisations de propriétaires forestiers pour tenter d'obtenir ces mesures auprès du gouvernement. Cet appel est d'autant plus pressant que les ministères et les municipalités concernés semblent prioriser l'adoption de nouvelles réglementations plutôt que l'accompagnement professionnel et les mesures incitatives.

NOVAFOR | équipement



Chapeaux de sécurité pour tous les goûts



Bottes anti-coupures classe 3



Pantalons anti-coupures ultra résistants et confortables

Pour être bien équipé !

Eric Therrien,
directeur des ventes

Courriel : equipement@novafor.net

1 844-434-1166

735, boul. Industriel
suite 103, Blainville
QC J7C 3V3

Depuis maintenant 12 ans !

Ruban de balisage



Peinture pour marquer les arbres



DISTRIBUTEUR

PORTABLE WINCH



450-434-1166 • www.novaforequipement.com

INVESTIR AUJOURD'HUI, RÉCOLTER LES DIVIDENDES DANS 30 ANS !

LACHUTE - Il y a 6 ans, deux frères semi-retraités ont acquis 1 700 acres de terres à bois avec l'ultime motivation de laisser un héritage concret à leurs enfants. Depuis, ils s'affairent avec eux à valoriser, aménager et entretenir leurs biens qui arriveront à leur plein potentiel que dans une trentaine d'années.

Ce type d'investissement est très rare en foresterie, car il y a très peu de bénéfices financiers à y faire à court et à moyen terme (5 à 10 ans). Marco et Carlo Del Duchetto en sont conscients et savent que ce sont leurs enfants qui verront et profiteront des résultats de leurs investissements. Pour Pierre Baril, directeur général de la Coopérative de propriétaires de boisés Terra-Bois, la famille Del Duchetto représente bien le nouveau modèle de propriétaires. Très active dans ses boisés en plus d'en retirer du plaisir, elle traite ses acquisitions comme de l'investissement. Comme les propriétaires d'immeubles d'habitation, elle a le réflexe de conserver ses factures pour saisir les occasions fiscales et profite des programmes et services qui conviennent à ses besoins, dont le programme de remboursement de taxes foncières.

PORTRAIT DES INVESTISSEURS

Père de quatre enfants et ingénieur civil de formation, Marco Del Duchetto a travaillé toute sa vie sur des projets de construction de grande envergure. Son frère Carlo, père de trois enfants, est à temps plein dans la gérance immobilière. Contents de troquer occasionnellement la ville pour le grand air en forêt, les deux frères y voient une très belle alternative au marché boursier. La beauté de la terre, c'est que c'est du concret : on la voit ; on la touche, et on peut aller s'y promener, abondent dans le même sens les deux frères.



Carlo et Marco Del Duchetto.

En collaboration avec la coopérative, ils investissent beaucoup de temps et d'argent pour donner un coup de pouce à la forêt. Ils ont repris des endroits qui ont déjà été bûchés et, dans certains secteurs, de façon agressive. Mais, cela peut parfois être pesant, révèle Carlo, car ils ont à répondre rapidement lorsque des problèmes surviennent comme les barrages de castors qui peuvent causer des inondations dans la municipalité, détruire une forêt ou abîmer des chemins forestiers. Ils ont même pris part au programme Cisaille de la Sûreté du Québec pour contrer les problèmes liés aux plantations de cannabis sur leurs terres.



Prise en 2012, cette photo met en vedette Jérémie alors âgé de 11 ans et Mathieu de 12 ans, qui sont au nombre des sept enfants des deux frères Del Duchetto. Pour la jeune relève de la famille Del Duchetto, c'est un réel plaisir et une belle expérience de pouvoir participer activement à ce projet familial d'aménagement forestier.

MAGASINER ET S'INFORMER

Avant d'acheter, les deux frères recommandent d'abord de déterminer son projet, puis de vérifier si le type de zonage ainsi que les réglementations municipales et régionales (MRC) en vigueur conviennent à ce projet. Selon les Del Duchetto, la réglementation peut imposer des contraintes très importantes et même devenir un obstacle dans certaines régions. Il est essentiel de visiter plusieurs terres et d'aller les marcher afin de vérifier leur état. Est-ce une forêt mature ? Coupée à blanc ? Est-elle bûchée ? Si oui, à quel pourcentage ? Il faut aussi penser à s'équiper. On n'achète pas ça en bas de trois mois, prévient Carlo et c'est mieux de faire ses propres recherches, poursuit Marco. Pour chacune des

LE PROJET FORESTIER D'ENVERGURE DE DEUX CITADINS



Murielle Yockell
JOURNALISTE

terres, les propriétaires ont créé une corporation pour limiter les pertes financières advenant une poursuite judiciaire pour responsabilité civile, mais globalement, c'est moins avantageux au niveau financier.

6 ANS PLUS TARD

Aujourd'hui, les deux hommes possèdent des terres dans les Basses-Laurentides, Argenteuil, Lanaudière et les Hautes-Laurentides. Sur les 1 700 acres de terres à bois, 70 peuplements ont été identifiés par l'ingénieur forestier. En suivant le plan d'aménagement forestier (PAF) prescrit par ce dernier, des techniciens sylvicoles ont effectué divers travaux tels que des éclaircies précommerciales et intermédiaires. À Lachute, on retrouve principalement des essences nobles telles que du chêne, de l'érable et du cerisier. Dans Lanaudière, 5 000 arbres ont été plantés, soit du pin blanc, du mélèze et 80 % d'épinette blanche. À ce jour, 310 acres ont été traités depuis les cinq dernières années. On peut déjà voir la différence entre un secteur travaillé depuis 3 ans et un autre non travaillé, témoignait Marco. Le PAF touche aussi d'autres volets comme la préservation de la faune et de l'environnement.

SOUTIEN ET PROGRAMMES

Récemment, Carlo a suivi une formation en sylviculture avec l'ingénieur forestier et un technicien de Terra-Bois. Il a appris à reconnaître différentes essences d'arbres dont les essences les plus vulnérables et celles qui sont malheureusement en voie de disparition. Au lendemain de cette journée, Carlo a eu un bel avant-goût de ce que lui et son frère ont entrepris ensemble, puisqu'il a visité une forêt aménagée et entretenue depuis 30 ans. À force de côtoyer le personnel de la coopérative, ils ont aussi appris à reconnaître les maladies sur le terrain. « C'est épouvantable et dur à comprendre », confiait Marco qui en saisit durement toute la portée depuis qu'il travaille sur le terrain.

En plus de concevoir le PAF, l'ingénieur forestier fait le suivi des travaux en cours de réalisation et rédige le rapport d'exécution à la fin des travaux. C'est lui qui présente ce rapport à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées pour l'obtention de l'aide financière.

Contents de troquer occasionnellement la ville pour le grand air en forêt, les deux frères y voient une très belle alternative au marché boursier.

Pour les programmes de soutien financier en forêt privée, on retrouve l'aide à la mise en valeur des forêts privées; le remboursement de taxes foncières; le financement forestier pour l'acquisition de lots boisés et de machineries;

Faune-Forêt (pour le maintien de la biodiversité); l'étalement de revenus jusqu'à concurrence de 7 années; le remboursement de la taxe du carburant et le programme d'exemption de taxes sur les opérations forestières.



Le technicien Stéphane Desabrais explique l'entretien à effectuer sur la machinerie à Mathieu et Jérémie qui écoutent attentivement les directives. Les frères Del Duchetto possèdent deux tracteurs qui font de multiples tâches particulièrement l'entretien du réseau de chemins, le déchetage des branches pour que ces mêmes chemins soient praticables en tout temps. Les tracteurs servent aussi au déneigement des chemins d'accès. On peut remarquer que le tout se fait dans un immense dôme de 40 pi X 80 pi qui sert pour les réparations et l'entreposage de la machinerie.

« La beauté de la terre, c'est que c'est du concret : on la voit ; on la touche, et on peut aller s'y promener. »

LA MOBILISATION DES BOIS... UN AVENIR PROMETTEUR !!!



Annie Mercier
ING.F.
CONSEILLÈRE EN PROGRAMMES
annie.mercier@apflo.ca
819 623 2228 poste 3

MISE EN CONTEXTE – FORÊT PRIVÉE

Dans le secteur forestier, la situation favorable et la reprise des marchés ont permis d'explorer davantage le potentiel de la forêt privée comme source d'approvisionnement pour l'industrie de la première transformation dans les Laurentides.

La Coopérative Terra-Bois a réalisé en 2015 une analyse permettant de situer les massifs de forêts matures de plus de 10 hectares et d'identifier les secteurs ou les potentiels semblent être les plus prometteurs. Il en ressort que sur le territoire de la région des Laurentides on dénote un volume de près de 30 millions de mètres cubes et ce, sur une superficie d'un peu plus de 179 000 hectares, ce qui démontre clairement que le **potentiel de la forêt privée est considérable.**

En plus de résoudre une problématique d'approvisionnement des usines de la région, la forêt privée est assurément **un levier pour le développement économique d'une grande importance dans la région.**

ON PASSE À L'ACTION

Afin de mettre de l'avant cette volonté, un comité a été mis sur pied en 2016. Ce comité, qui réunit des industriels forestiers et des représentants de la forêt privée, vise à établir des stratégies pour rejoindre les propriétaires et les encourager à réaliser des activités économiques dans leurs boisés. Ce mouvement régional de mobilisation est une première pour la région et a permis de réunir autour d'une même table les acteurs concernés par la question de la forêt privée. Les membres du comité sont actuellement des représentants de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, Signature Bois Laurentides, l'Agence de mise en valeur des forêts privées, la Coopérative Terra-Bois, Groupe Crête, JYB Papineau, Scierie Carrière, Louisiana Pacific, Table forêt Laurentides et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

Des résultats concrets sont issus des rencontres du comité. Un plan d'action régional dont découle le projet intitulé *Projet de développement de l'apport économique de la forêt privée au secteur des Laurentides* a été déposé dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la MRC d'Antoine-Labelle.

Ce projet a consisté, par différentes actions, à sensibiliser les propriétaires de boisés des Laurentides au potentiel de leur propriété afin de permettre la mise en marché d'un plus grand nombre de bois provenant de la forêt privée.

CE PROJET A PERMIS ENTRE AUTRES :

- Le recensement des coordonnées d'au moins 2 000 propriétaires, le développement d'outils d'informations leur étant dédiés, des démarches de promotion, ainsi qu'une concertation régionale accrue en matière de forêt privée;
- L'envoi de documents aux propriétaires expliquant, entre autres, les avantages de l'aménagement forestier, comment devenir producteur forestier reconnu, les différents programmes financiers offerts aux producteurs forestiers et pour compléter, une carte identifiant les conseillers forestiers accrédités de la région des Laurentides;
- La distribution de la revue Action-Forêt de l'hiver 2017 aux propriétaires nouvellement inscrits sur la liste de l'APFLO.

Dans cette foulée, le 8 janvier 2018, l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais a déposé à la MRC d'Antoine-Labelle son rapport de projet intitulé *Projet de développement de l'apport économique de la forêt privée au secteur des Laurentides.*

LA SUITE...

Tout ne s'arrête pas ici, l'APFLO va continuer de faire la promotion de la forêt privée dans le cadre de la mobilisation des bois, d'autres actions sont à venir !!!

Suivez-nous sur notre site : www.apflo.ca

Ce projet a été réalisé grâce au financement consenti par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la MRC d'Antoine-Labelle.



Plusieurs dossiers susceptibles d'avoir des impacts sur les activités des producteurs forestiers devraient connaître une évolution en 2018. Voici 13 dossiers qui interpellent les acteurs de la forêt privée cette année :

1. Les négociations avec les États-Unis sont actuellement au point mort et la procédure est amorcée pour contester, devant les tribunaux internationaux, la légalité des **droits compensateurs et antidumping d'environ 20 % imposés sur le bois d'oeuvre canadien**.

L'effet de ces mesures se fait sentir puisque les parts de marché détenues par les scieurs canadiens sur le marché américain ont déjà connu une baisse, passant de 33,4 % en 2016 à 29,5 % pour les trois premiers trimestres de 2017 !

2. Menaçant nos forêts, **l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette** poursuit sa progression dans plusieurs régions du Québec. Les derniers inventaires montrent que 13 % de la forêt privée est désormais affectée.

Heureusement, le gouvernement du Québec a dégagé 10 M \$ pour protéger par des arrosages d'insecticide biologique les jeunes peuplements forestiers ne pouvant pas être récoltés. À présent, il est pressant de voir le gouvernement soutenir l'effort de reboisement des sites ayant été récupérés.

3. Le redressement des finances publiques des dernières années avait affecté les sommes consacrées aux programmes de mise en valeur des forêts privées. À présent, ces mauvaises nouvelles semblent loin et la **campagne électorale** pourrait être l'occasion d'accroître le financement des **programmes visant la protection et la mise en valeur des forêts privées**.

4. Adopté en 2016, le **Plan canadien de lutte contre les changements climatiques et de croissance économique** mise notamment sur la sylviculture des territoires publics et privés. En décembre 2017, le gouvernement fédéral a annoncé une participation de 50 M \$ sur cinq ans pour soutenir ce travail dans les forêts québécoises.

5. Dans son dernier avis, le *Forestier en chef du Québec* propose de créer des zones de production intensive sur les terres publiques pour sécuriser les approvisionnements en bois de l'industrie forestière. Espérons que la future **stratégie de production de bois** du MFFP misera également sur les potentiels du territoire forestier privé, où les conditions favorisent une croissance plus rapide des forêts à proximité des usines.

6. Pour répondre à un besoin exprimé par plusieurs intervenants, la *Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval* travaille à créer une **chaire d'enseignement sur la forêt privée**. Si ce projet se concrétise, les futurs ingénieurs forestiers et les autres professionnels interpellés par la gestion de ce territoire seront mieux préparés à oeuvrer dans notre secteur d'activité.

7. Voilà maintenant 20 ans que la FPFQ intervient auprès des organismes de **certification forestière** pour adapter leurs normes au contexte particulier de la petite forêt privée. L'année 2018 pourrait enfin être la bonne, car le *Forest Stewardship Council (FSC)* et le

Sustainable Forestry Initiative (SFI) travaillent parallèlement à l'adaptation de leurs normes pour tenir compte de cette réalité.

8. Les récentes modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* permettront au MDDELCC de mieux protéger les **milieux humides et hydriques**. Toutefois, beaucoup de questions demeurent sans réponse. Quelles seront les pratiques forestières qui seront autorisées sans l'obtention d'un certificat d'autorisation ? Quelle sera la nature du programme mis en oeuvre pour protéger ou restaurer des milieux humides ? Comment seront indemnisés les propriétaires forestiers qui subiront une perte de droit d'usage dépassant un seuil raisonnable ?

9. Le secteur faune du MFFP cherche à étendre aux terres privées les dispositions réglementaires protégeant **l'habitat du poisson et les espèces fauniques menacées ou vulnérables**. En conséquence, de nouvelles obligations pourront être imposées aux propriétaires forestiers.

10. Si les industriels sont friands de certains produits, plusieurs essences d'arbres de différentes qualités demeurent sans grands preneurs. L'évaluation des volumes de bois mobilisables en forêt privée nous permet d'anticiper 2 Mm³/an de **produits orphelins**. Ces volumes pourraient attirer de nouveaux investissements industriels pour favoriser leur transformation, d'autant plus s'ils sont combinés aux mêmes produits sans preneur dans les forêts publiques avoisinantes.

11. En 2016, l'adoption du projet de loi pour accroître l'autonomie et les pouvoirs des municipalités fut une occasion ratée de mieux harmoniser les **réglementations municipales sur la protection du couvert forestier** à l'échelle des MRC. Cette approche aurait pourtant facilité les échanges entre les élus municipaux et les acteurs forestiers régionaux. De plus, les MRC détiennent, dans une majorité de cas, davantage de ressources pour définir des réglementations respectant davantage les sciences forestières et en assurer un contrôle plus uniforme sur le territoire régional.

12. Quelles seront les **conditions de vente de bois rond** sur les marchés des produits forestiers en 2018 ? La commercialisation du bois de sciage résineux se maintiendra sous l'effet d'une demande américaine soutenue et malgré des droits compensateurs imposés à la frontière. Le bois de trituration résineux manquera de preneurs d'autant plus que le marché est déjà saturé en copeaux résineux provenant des scieries. Heureusement, la demande devrait se maintenir pour les bois d'essence feuillue.

13. En 2018, plusieurs syndicats de producteurs forestiers sont à revoir leur offre de services sur leur territoire. Dans certaines régions, cela se traduira par une implication accrue dans la négociation des **conditions de vente et de transport du bois de sciage**. Dans d'autres, des actions seront prises pour améliorer le soutien offert aux entrepreneurs de récolte et aux propriétaires forestiers.

Ces dossiers représentent des enjeux importants et la FPFQ poursuivra son travail afin de protéger et d'améliorer l'environnement d'affaire des producteurs forestiers.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PLAN CONJOINT

Tous les producteurs et productrices de bois de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais sont invités à participer à l'assemblée générale de leur Plan conjoint qui se tiendra le **mercredi 11 avril 2018** à compter de **9h00** à **l'Auberge l'Étape au 265, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier, Qc J9L 1K3.**

- MARIO LANTHIER, SECRÉTAIRE
16 MARS 2018

Ordre du jour

- 1- Ouverture
- 2- Lecture et acceptation de l'avis de convocation et l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des procédures de l'assemblée
- 4- Message du Président
- 5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2017
- 6- Rapport de mise en marché et d'activités
- 7- Lecture et adoption du rapport financier au 31 décembre 2017 et nomination du vérificateur
- 8- Présentation de la démarche sur la mobilisation des bois pour la région des Laurentides
- 9- Projet d'entrepreneurs forestiers certifiés
- 10- Présentation de la Fédération des producteurs forestiers du Québec
- 11- Information relativement à la hauteur et au besoin d'un fond de roulement
- 12- Résolutions
- 13- Varia
- 14- Levée de l'assemblée

Afin de nous permettre d'inclure dans le cahier de l'assemblée générale annuelle toutes les résolutions que vous aimeriez apporter pour discussion lors de la tenue de cette assemblée, veuillez nous les faire parvenir **AU PLUS TARD LE 31 MARS 2018.**

FICHE DE MISE EN NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

ARTICLE 29.1 DU RÈGLEMENT

Tout propriétaire qui désire se porter candidat(e) au poste d'administrateur de son secteur doit faire parvenir une fiche de mise en nomination au poste d'administrateur dûment complétée au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance.

Date : _____ **2018** Nom : _____

Adresse : _____

Je désire poser ma candidature au poste d'administrateur de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais; je déclare être membre en règle de l'Alliance, propriétaire et résident du secteur _____, avoir la volonté de travailler pour le développement de mon Syndicat et de la forêt privée.

Retourner à : **L'ALLIANCE DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS DES LAURENTIDES ET DE
L'OUTAOUAIS**
725, rue Vaudreuil
Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SYNDICAT

Tous les producteurs et productrices de bois de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais sont invités à l'assemblée générale de leur Syndicat qui se tiendra le **mercredi 11 avril 2018 immédiatement après l'assemblée générale du Plan conjoint à l'Auberge l'Étape au 265, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier, Qc J9L 1K3.**

Ordre du jour

- MARIO LANTHIER, SECRÉTAIRE
16 MARS 2018

- | | |
|---|---|
| 1- Ouverture | 8- Élection des administrateurs, s'il y a lieu : |
| 2- Lecture et acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour | a) Secteur 2 ; M. Henri Grenier |
| 3- Lecture et adoption des procédures de l'assemblée | b) Secteur 3 ; M. François Patry |
| 4- Message du Président | c) MRC Pays-d'En-Haut ; M. Ronald Lapierre |
| 5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2017 | d) MRC D'Argenteuil ; M. Bernard Legault |
| 6- Lecture et adoption du rapport financier au 31 décembre 2017 et nomination du vérificateur | e) MRC de Papineau ; M. Guy Sabourin |
| 7- Rapport d'activités | * Ratification par l'A.G.A. de l'élection des administrateurs nommés par le conseil d'administration en cours d'année |
| | 9- Varia |
| | 10- Tirage |
| | 11- Levée de l'assemblée |

**TIRAGE
de plusieurs
prix de
présence**

Devenir administrateur de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est une charge très importante. Un administrateur doit prendre position, représenter et défendre les intérêts de TOUS les propriétaires en plus de diriger l'Alliance et le Plan Conjoint du territoire. Par conséquent, un administrateur se doit d'être impartial lors de prises de décisions, il doit également être disponible de jour pour la tenue d'éventuelles réunions.



**ATELIER D'USINAGE
MONT-LAURIER**

usinagemontlaurier.com



**MÉCANIQUE
DE MACHINERIE
LOURDE**

**460, boul. des Ruisseaux
Mont-Laurier Qc J9L 0H6**

819 623.4480

**ABATTEUSE
ELTEC**



NOS SERVICES

- Usinage général et unité d'usinage mobile
- Fabrication et réparation de cylindre hydraulique
- Vente de cylindre et composante hydraulique
- Soudure générale et spécialisé
- Conception et fabrication sur mesure
- Réparation d'arbre d'entraînement (*Drive shaft*)



LA MALADIE CORTICALE DU HÊTRE

De quoi s'agit-il ?

La maladie corticale du hêtre (MCH) résulte d'une interaction entre un insecte suceur minuscule nommé cochenille du hêtre (*Cryptococcus fagisuga* Lindinger), et de deux champignons pathogènes: *Neonectria faginata* (Lohman et al) Castl. et Rossman, et *Neonectria ditissima* (Tul. et C. Tul.) Samuels et Rossman.

Historique

La maladie a été introduite en Nouvelle-Écosse en 1890 lors d'importation de plants infestés en provenance de l'Europe. Elle a été découverte pour la première fois au Québec près du lac Témiscouata, en 1965.

Évolution et distribution de la maladie

Des relevés effectués en 2013 indiquent la présence de la MCH dans 12 régions administratives du Québec méridional (figure 1). La maladie était alors présente sur le territoire desservi par l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, soit en Outaouais ainsi que dans le nord des Laurentides. Les études disponibles indiquent que la maladie semble évoluée plus rapidement en Outaouais que dans les autres régions du Québec.



Figure 1. Zones associées aux trois phases de déploiement de la MCH au Québec, à partir de relevés effectués en 2013 dans 54 stations forestières réparties dans 12 régions administratives du Québec méridional. (réf. 1) Depuis la réalisation de cette carte, la présence de la MCH a été détecté dans les municipalités de Ville de Rivière-Rouge, Notre-Dame-du-Laus et même Lac-des-Écorces.

L'évolution de la MCH comporte trois phases de déploiement qui se suivent dans le temps et dans l'espace. D'abord il y a l'« invasion » de nouveaux territoires

par la cochenille et l'observation des premiers foyers d'infection. Suit la phase de destruction qui est caractérisée par la présence de populations de cochenilles, ainsi que d'un fort taux de mortalité des arbres. La troisième phase est une phase de dévastation. Elle correspond à un territoire touché depuis de nombreuses années par la maladie et dans lequel les jeunes hêtres de dimensions non commerciales montrent aussi des signes d'attaques de cochenilles et des symptômes de maladie.

Dégradation des bois

La vitesse de dégradation du bois des arbres atteint par la MCH varie selon leur diamètre.

Les hêtres de 30 cm ou moins de diamètre peuvent parfois survivre de nombreuses années sans montrer le moindre symptôme de dépérissement. Toutefois lorsque le feuillage du houppier de l'arbre présente un dépérissement de plus de 10 %, on ne dispose que d'un délai de 2 ans tout au plus pour récupérer le bois, car ce dernier se dégrade très rapidement. L'arbre, lui, survivra rarement plus de 5 ans.

Les hêtres de 30 cm ou plus vigoureux atteints par la maladie survivent beaucoup plus longtemps. Il est toutefois prudent de les récolter avant que leur bois ne se dégrade.

Mécanisme d'infection et cycle de la maladie

La maladie survient lorsque les spores des champignons pathogènes, dispersées par le vent et la pluie, s'introduisent par des blessures faites à l'écorce, entre autres, par les microblessures causées par les activités de nourrissage de la cochenille du hêtre. Bien que l'insecte ne mesure qu'environ 1 mm de longueur, on peut observer facilement la cire blanche dont il se couvre progressivement à la surface du tronc des hêtres (figure 2). Par la suite on pourra observer des taches brunâtres sur l'écorce, puis graduellement, la nécrose du cambium suivie d'affaissements localisés de l'écorce. Ensuite apparaîtront de petits chancres circulaires d'environ 2 cm de diamètre (figure 3). Ceux-ci peuvent se fusionner lorsque l'arbre est gravement atteint, donnant au tronc un aspect verruqueux. Par la suite, on observe un dépérissement du houppier et la mort survient à brève



Figure 2. Cire blanche sécrétée par la cochenille du hêtre (Photo : N. Nadeau-Thibodeau)¹



Figure 3. Petits chancres circulaires (photo : N. Nadeau-Thibodeau)¹



Figure 4. Fructifications de *Neonectria* à maturité (photo N. Nadeau-Thibodeau)¹

échéance. Les fructifications du champignon se développent sur l'écorce de l'arbre malade 3 à 5 ans après l'invasion par la cochenille. Elles apparaissent sous forme de petites boules rouges orangées. Elles atteignent leur maturité vers la fin de l'été (figure 4).

Des solutions ?

Il n'existe pas de solution efficace pour réduire les sources d'inocula d'agents pathogènes, ni de moyens directs pour maîtriser les populations de cochenilles. Cependant, certaines interventions contribuent à réduire la vulnérabilité des peuplements.

Un atelier de travail sur l'aménagement des érablières dont les hêtres sont affectés par la maladie corticale du hêtre a eu lieu les 28, 29 et 30 septembre 2015 à Huntsville en Ontario. Des réflexions découlant de cet atelier, il a été convenu de produire un guide des meilleures pratiques d'aménagement pour ces érablières.

Dans l'attente de la parution du guide, des recommandations s'inspirent de travaux antérieurs (McCullough et coll. 2005²) et du cadre d'intervention adopté en Ontario qui est fondé sur les trois phases d'évolution de la maladie.

Recommandations d'aménagement pour votre boisé

Il y a des hêtres dans vos boisés ? Vous avez observé ou pas des indices de présence de la cochenille du hêtre ? Vous avez vu ou non des symptômes s'apparentant à la maladie corticale du hêtre ?

Votre conseiller forestier vous recommandera une approche d'aménagement pour réduire la présence du hêtre et éviter les pertes de bois, en tenant compte de la proportion de votre forêt constituée de hêtre, de l'évolution de la maladie, ainsi que de la composition et de l'abondance de régénération présente en sous-étage.

Les interventions de récolte devraient viser à favoriser la régénération d'autres essences d'avenir afin de réduire la proportion de hêtre dans nos érablières.

Il est important de retenir que les fruits du hêtre constituent une source de nourriture importante pour plusieurs animaux, dont l'ours noir. On ne parle donc pas d'éradiquer le hêtre de nos forêts.

¹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc [https://mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/insectes/fimaq-insectes-maladies-corticale-hetre.jsp]. Consulté le 10 février 2018.
² McCullough, D.G., R.L. Heyd et J.G. O'Brien 2005. Biology and management of beech bark disease: Michigan's newest exotic forest pest. Michigan State University Extension, bulletin E-2746.

POUR UN SERVICE DE TRANSPORT FIABLE ET ORGANISÉ

Le 9 février dernier une entente était conclue pour une nouvelle convention de transport entre notre association et l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais. La concrétisation de cette entente est une bonne nouvelle pour tous car elle assure au producteur un service de transport fiable et organisé et offre aux transporteurs des taux de transport qui respectent les conditions salariales actuellement en vigueur dans le monde du transport forestier.

La nouvelle entente de trois ans harmonise aussi les tarifs pour les camions avec remorque auto-chargeur, car cette catégorie de camions était laissée pour compte au cours des dernières années. Offrant un service maintenant considéré comme essentiel pour plusieurs producteurs produisant de faible volume, ces transporteurs doivent transporter avec une capacité de charge inférieure occasionnée par le poids de la chargeuse sur la remorque. La nouvelle convention crée deux catégories bien distinctes de camions avec deux grilles tarifaires et règle au passage les inégalités. Nous croyons que l'un des aspects les plus importants de cette entente est qu'elle assure aux producteurs des coûts de transport stables et

cette stabilité est une des clés qui permet de bien planifier les coûts d'exploitation d'un boisé.

Nous soulignons que le climat de cette rapide ronde de négociation confirme que les producteurs et les transporteurs sont de véritables partenaires et non des opposants. Tous ont à cœur de faire en sorte que le service de transport soit un atout et un non un irritant pour le producteur. L'industrie du transport en général vit une certaine crise et qu'une pénurie de camionneurs est à nos portes, une telle entente permet de prévoir que nous pourrions bien traverser cette prochaine crise.

Je profite de l'occasion en terminant pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux membres en provenance des régions des Basses-Laurentides et de l'Outaouais et signale aux producteurs qu'il est important de choisir un transporteur membre de notre association. Je vous invite pour ce faire à consulter notre liste de membres à la page 30 de la revue. Dans le cas où le transporteur que vous désirez engager n'est pas dans cette liste, il est important de l'informer de son obligation de devenir membre et ainsi lui éviter une mauvaise surprise.



**Les Transporteurs
du bois privé
du Nord inc.**

Gaétan Lefebvre
DIRECTEUR-GÉNÉRAL

L'association attire votre attention sur une clause de la nouvelle convention :

32,5 et 37,5 tonnes métriques vertes (tmv) minimum

La compensation financière qui existe pour le transporteur s'il y a un manque de bois pour obtenir un chargement complet demeure inscrite dans la nouvelle convention. Cependant, cette règle est modifiée car dorénavant, la convention reconnaît deux catégories distinctes de camion. Nous devons donc reformuler cette clause comme suit :

- Les camions avec remorque standard de 48 pieds pourront demander un ajustement au producteur s'il y a un manque de bois pour atteindre un volume net de 37,5 tmv.
- Les camions avec remorque autochargeur pourront demander un ajustement au producteur s'il y a un manque de bois pour atteindre un volume net de 32,5 tmv.

La signature d'un simple formulaire permettra à l'administration de l'Alliance des propriétaires d'effectuer la compensation à même le revenu de votre livraison.



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Samedi 28 AVRIL 2018 de 8 h à 16 h 30

Dimanche 29 AVRIL 2018 de 9 h à 16 h



Scierie Mobile Gilbert

6325, boulevard Wilfrid-Hamel
L'Ancienne-Lorette, QC
G2E 5W2

418-871-2248

1-888-871-2248

info@smgchampion.ca

smgchampion.com

Démonstration d'équipements forestiers

**Rabais • Nouveautés
Prix avec achat**



apflo.ca

LA référence pour les propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais!


Le site Internet de l'Alliance se veut une importante source d'informations pour les propriétaires et producteurs forestiers de la région.

Voici un bref compte rendu de l'achalandage ainsi que les pages d'intérêts ayant été fréquentés par les internautes en 2017.

Données annuelles et mensuelles du site Internet

1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017		variation*
Nombre de visites	8 447 (moyenne mensuelle de 703)	23,60 %
Nombre utilisateurs	4 936 (moyenne mensuelle de 411)	32,19 %
Nombre de pages vues	27 710 (moyenne mensuelle de 2 309)	5,81 %

*Variation basée sur les données de 2016

Rejoignez également
l'Alliance des propriétaires forestiers
Laurentides-Outaouais sur 

Outils et sections les plus consultés

(nombre de visites en 2017)

Page d'accueil	8 990
Mise en marché	3 038
L'Alliance	2 694
Actualités forestières et nouvelles de mise en marché	2 024
Transport	1 625
Informations programmes d'aide	1 234
Calculateur de billes de sciage et de déroulage	786
La route des essences	593
Action Forêt	533
Partenaires publicitaires	411
Mesurage	387
Demande de permis de livraison	352
Activités et projets de l'Alliance	335
Alerte de mise en marché	301
Zone Vidéo	290
Comment fonctionne la forêt privée	253
Outil de conversion	225
Règlementation municipale	212
Dossiers et reportages	188

RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018

- ▶ Le répertoire des prix est établi en fonction des informations disponibles au moment de l'impression. Si une disparité existe entre les listes publiées et celles des usines ou scieries, ces dernières auront préséance.
- ▶ La **DIVISION NORD** est composée des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle en plus des trois municipalités de la MRC des Laurentides, Labelle, La Minerve et La Conception. La **DIVISION SUD** est composée de toutes les autres municipalités du Plan conjoint.
- ▶ L'unité de mesure utilisée par les usines de sciage et de déroulage de notre région est le PMP qui est l'abréviation pour « Pied Mesure de Planche ». La table de calcul retenue pour déterminer le nombre de PMP dans un billot est la Table de Roy.
- ▶ Le coût de l'espace requis pour publier les tableaux est acquitté par les usines et les scieries concernées. Pour les usines ou scieries absentes, vous retrouverez les informations sur notre site Internet.

Il est très important de vous informer auprès de Maxime Desjardins avant de débiter vos travaux forestiers pour connaître la disponibilité des permis de livraison.

GROUPE CRÊTE

PERSONNE RESSOURCE :

Mme Geneviève Forget

Tél. : 819 688-5550 poste 240

Télé. : 819 688-3583



www.groupecrete.com

USINE DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

1617, Route 117,
Saint-Faustin-Lac-Carré
(Québec) J0T 1J2

USINE DE CHERTSEY

8227, Route 125, C.P. 300
Chertsey (Québec) J0K 3K0

Prendre note que ces prix HIVER 2017-2018 sont en vigueur jusqu'au 30 avril 2018. Les nouveaux prix seront publiés sur notre site Internet dès que disponible.

DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET au producteur pour une tonne métrique verte

	Longueurs	Diamètre au fin bout	Prix
Sapin	12 pi et 16 pi	4 po et plus	60,25 \$
Épinette - Pin gris	12 pi et 16 pi	4 po et plus	65,25 \$

Taux moyen de transport : 15,25 \$ t.m.v • Prélevé syndical : 2,15 \$ t.m.v.

Prix NET au producteur pour un mille pieds mesure de planche

Sapin Épinette Pin gris	16 pi	6 po et plus	335,17 \$
	12 pi	6 po et plus	320,17 \$
	16 pi et 12 pi	4 po et 5 po	270,17 \$
	8 pi et 10 pi	4 po et plus	130,17 \$

Taux moyen de transport : 83,00 \$ mpmp • Prélevé syndical : 11,83 \$ mpmp

DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS

Prix NET au producteur avant paiement du transport pour une tonne métrique verte

Sapin	12 pi et 16 pi	4 po et plus	63,50 \$
Épinette - Pin gris	12 pi et 16 pi	4 po et plus	68,50 \$

Taux moyen de transport : 12,00 \$ t.m.v. • Prélevé syndical : 2,15 \$ t.m.v.

Prix NET au producteur avant paiement du transport pour un mille pieds mesure de planche

Sapin Épinette Pin gris	16 pi	6 po et plus	354,94 \$
	12 pi	6 po et plus	339,92 \$
	16 pi et 12 pi	4 po et 5 po	289,92 \$
	8 pi et 10 pi	4 po et plus	149,92 \$

Taux moyen de transport : 63,25 \$ mpmp • Prélevé syndical : 11,83 \$ mpmp

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

- ▶ Surlongueur de 6 po ▶ Les extrémités de billots doivent être coupés perpendiculairement à l'axe ▶ Les nœuds doivent être rasés à l'effleurement du tronc
- ▶ Les billots doivent être droits ▶ Aucune fourche ▶ Aucun bois mort, incendié, endommagé par les insectes ▶ Aucun bois des champs ou renfermant des corps métalliques

RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018

FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE

PERSONNE RESSOURCE:

M. Gilles Couturier • Tél. : 819 985-5071



USINE DE THURSO

451, rue Victoria
Thurso (Qc) J0X 3B0

www.fortresscell.ca

DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte

GROUPES D'ESSENCES	Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte	
	Longueurs	Diamètre
Érable et hêtre	Minimum de 8 pi Maximum de 24 pi	Minimum au fin bout de 4 po
Frêne		Maximum à la souche de 30 po
Autres feuillus		

Taux moyen de transport : 19,10 \$ pour les Groupes Érable et Frêne • 19,50 \$ pour le Groupe Autres feuillus
Prélevé syndical : 2,05 \$ pour les Groupes Érable et Frêne • 1,95 \$ pour le Groupe Autres feuillus

DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS

GROUPES D'ESSENCES

Prix USINE payé au producteur pour une tonne métrique verte

GROUPES D'ESSENCES	Prix USINE payé au producteur pour une tonne métrique verte	
	Longueurs	Diamètre
Érable et hêtre	Minimum de 8 pi Maximum de 24 pi	Minimum au fin bout de 4 po
Frêne		Maximum à la souche de 30 po
Chêne		
Autres feuillus		

Le producteur paie lui-même les frais de transport

Prélevé syndical : 2,05 \$ pour les Groupes Érable, Frêne et Chêne • 1,95 \$ pour le Groupe Autres feuillus

LOUISIANA PACIFIQUE CANADA LTÉE



DIVISION MANIWAKI

1012, ch. du Parc Industriel
Bois-Franc (Québec) J9E 3A9

DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET (HIVER) au producteur pour un mètre cube solide

GROUPES D'ESSENCES	Prix NET (HIVER) au producteur pour un mètre cube solide	
	Tige en longueur	Tronçon de 10 pi 6 po
Peuplier	29,08 \$	31,48 \$
Tilleul	29,08 \$	31,48 \$
Bouleau blanc	29,08 \$	31,48 \$
Pin blanc, rouge, gris / Mélèze	29,03 \$	31,43 \$

Taux moyen de transport : Tige en longueur 16,96 \$ (m³ solide) / tronçon 17,70 \$ (m³ solide) • Prélevé syndical : 1,95 \$ (m³ solide)

LES NÉGOCIATION SE POURSUIVENT AVEC L'USINE – À SUIVRE SUR NOTRE SITE INTERNET

DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS

GROUPES D'ESSENCES

Prix USINE (HIVER) au producteur pour un mètre cube solide

GROUPES D'ESSENCES	Prix USINE (HIVER) au producteur pour un mètre cube solide	
	Tige en longueur	Tronçon de 10 pi 6 po
Peuplier	46,04 \$	49,18 \$
Tilleul	46,04 \$	49,18 \$
Bouleau blanc	46,04 \$	49,18 \$
Pin blanc, rouge, gris / Mélèze	45,99 \$	49,13 \$

Le producteur paie lui-même les frais de transport • Prélevé syndical : 1,95 \$ (m³ solide)



**PRODUITS
FORESTIERS
RÉSOLU**

200, chemin de Montcerf
Maniwaki (Québec)
J9E 1A1
www.pfresolu.com

DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES

**GROUPE
D'ESSENCES**

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte (t.m.v.)

	Bois en longueur	Diamètre minimum	Billots 10 pi 4 po	Diamètre minimum
Sapin	57,82 \$	3 po au fin bout	60,38 \$	4 po au fin bout
Épinette et pin gris	63,96 \$	6 po au gros bout	66,56 \$	

Taux moyen de transport : 14 \$ t.m.v. pour le bois en longueur et 15,50 \$ la t.m.v. pour le bois en billot **Prélevé syndical :** 2,15 \$ t.m.v.

DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS

**GROUPE
D'ESSENCES**

Prix USINE payé au producteur avant painement du transport pour une t.m.v.

	Bois en longueur	Diamètre minimum	Billots 10 pi 4 po	Diamètre minimum
Sapin	58,17 \$	3 po au fin bout	61,73 \$	4 po au fin bout
Épinette et pin gris	64,31 \$	6 po au gros bout	67,91 \$	

Taux moyen de transport : 13,40 \$ t.m.v. pour le bois en longueur et 13,90 \$ la t.m.v. pour le bois en billot **Prélevé syndical :** 2,15 \$ t.m.v.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

POUR LES BILLOTS ▶ Surlongueur de 2 po ▶ Longueur maximum acceptée de 10 pi 6 po ▶ Tolérance de 10 % du volume pour les billots de 7-8-9 pi. POUR LE BOIS EN LONGUEUR ▶ Aucune bille enlevée dans la souche.

POUR LES DEUX TYPES ▶ Lors du transport, chaque chargement doit contenir une seule essence. Par contre, si il contient plusieurs essences différentes, celles-ci doivent être séparées et on doit détenir un permis de livraison pour chacune. ▶ Aucun corps étranger, aucune fourche, aucune encoche d'abattage ▶ Les noeuds et les branches coupées à ras le tronc ▶ Carie maximum de 1/3 du diamètre du gros bout ▶ Pas de bois des champs, ni de bois mort, chauffé ou endommagé par les insectes.

L'usine applique une tolérance de 10 % de bois hors norme au niveau de la qualité (au-delà de ce pourcentage le bois sera accepté et payé selon la norme de bois à pâte)

SCIERIE C. MEILLEUR ET FILS INC.

PERSONNE RESSOURCE :

Charles Meilleur
819 585-2432



6, chemin du rang no 7
Kiamika (Québec)
J0W 1G0

Tél. : 819 585-2432
Télec. : 819 585-9037

**GROUPE
D'ESSENCE**

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

	PREMIUM	Classe unique N° 1		
	Longueur de 12 pi 6 po (3,81 mètres)	Longueur de 12 pi 6 po (3,81 mètres)	Longueur de 10 pi 6 po (3,20 mètres)	Longueur de 8 pi 6 po (2,59 mètres)
Cèdre	600 \$	555 \$	535 \$	460 \$
	Diamètre minimum de 12 pouces au fin bout. Aucune carie Aucune pourriture	Pour la longueur des billes, une marge d'erreur de plus ou moins 2 pouces sera tolérée. Dans tous les cas, un diamètre minimum de 6 pouces au fin bout, mesuré à l'intérieur de l'écorce, est exigé.		

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

Important :

- ▶ La courbure maximum acceptée sur une bille de 12 pieds est de 6 pouces
- ▶ La carie ne doit excéder 20 % sur les billes de 12 pieds
- ▶ Aucune carie sur les billes de 10 pi et 8 pi ▶ Aucune carie multiple ▶ Aucune fourche acceptée
- ▶ L'encoche d'abattage doit être enlevée ▶ Les noeuds et les branches doivent être coupés à ras le tronc
- ▶ Aucune tige morte, chauffée ou brûlée ▶ Aucun trou de pic-bois

Possibilité de livrer en longueur • frais de 75 \$ mpmp pour le tronçonnage

RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018

BOIS LA MINERVE INC.

Courriel : comptabilite@boislm.ca

PERSONNES RESSOURCES :

Yves Latour et Dany Delaney



Bois La Minerve

SCIERIE

819-274-2433

15, chemin des Pionniers
La Minerve (Québec) J0T 1S0

Tél. : 819 274-2433

Télé. : 819 274-2437

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	Sélect	S1	S2	S3
Pin blanc Longueurs paires seulement	16 po et +, 4 f.c. Longueurs : 12-14-16 pi Pourriture et roulure acceptées avec réduction. Billot droit	10 po et +, 0 f.c. Longueurs : 12-14-16 pi Diamètre nœuds sains acceptés : 1 po pour billes de 10-11 po 2 po pour billes de 12 à 15 po • 3 po pour billes de 16 po et + Aucune roulure ou pourriture. Billot droit	8-9 po, 0 f.c. • Longueurs : 8-10-12-14-16 pi 10 po et +, 0 f.c. • Longueurs : 8-10 pi Diamètre nœuds sains acceptés : 3 po pour billes de 12 et + Aucune roulure ou pourriture. Billot droit	
	725 \$	425 \$	275 \$	
Pin rouge Longueurs paires seulement	S1		S2	
	12 po et +, 0 f.c. Longueurs : 12-14-16 pi Aucune roulure ou pourriture. Aucune bille de plantation. Billot droit		9 po et +, 0 f.c. Longueurs : 8-10-12-14-16 pi Aucune roulure ou pourriture. Aucune bille de plantation. Billot droit	
	325 \$		275 \$	
Pruche Longueurs : 8-10-12-16 pi (aucun 14 pieds)	Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout, aucune face claire. Surlongeur de 4 à 6 po Aucune fourche, roulure ou encoche d'abattage. Aucun nœuds pourris ou plus gros que 3 po Les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc. Aucune pourriture. Billot droit. Les billes rejetées seront payées à 100 \$ / mpmp			Un seul prix 300 \$
Peuplier Longueurs : 8-10-12 pi	Sélect	S1	S2	S3
	14 po et plus, 4 f.c.	12-13 po, 4 f.c. • 14 po et +, 3 f.c.	10-11 po, 4 f.c. • 12-13 po, 3 f.c.	9 po, 4 f.c. • 10 po et plus, 1 f.c.
	450 \$	390 \$	320 \$	250 \$
Tilleul Longueurs : 8-10-12 pi	14 po et plus, 4 f.c.	11 po et plus, 4 f.c. 12 po et plus, 3 f.c.	10 po et plus, 4 f.c. 11 po et +, 3 f.c. • 10 po et +, 2 f.c.	9 po et plus, 4 f.c. 10 po et plus, 2 f.c.
	450 \$	370 \$	300 \$	200 \$

SPECIFICATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ESSENCES

- Surlongeur de 6 po ► Les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc ► Les billes doivent être droites, sans roulure, ni carie multiple
- Aucune tige morte, chauffée, brûlée, endommagée par les insectes ► Aucun bois des champs ► Aucun corps étrangers dans la bille ► Aucun trou sur le tronc.

BRANCHÉ SUR LA FORÊT !



850, rue Taché, Mont-Laurier



Centre de Formation
Professionnelle
Mont-Laurier

L'efficacité en formation ! cfpml.qc.ca

819 623.4111 • 1.866.314.4111

RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018

FORESPECT INC.

PERSONNES RESSOURCES :

Sébastien Paquette

Tél. : 819 426-3553, poste 225

Cell. : 819 712-1335

Robin Leggett

Tél. : 819 426-3553, poste 223

Cell. : 819 962-1112



FORESPECT INC
Transformation de bois franc
Quality Hardwood Lumber

**768, Route 323
Namur (Québec)
J0W 1N0**

Télécopieur
819 426-3704

Courriel :
s.paquette@forespect.ca

GROUPES D'ESSENCES (Species Group)	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	Prime 14 po -15 po, 4 f.c. ou 16 po, 3 f.c.	Sélect 13 po et +, 3 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S1 12 po et +, 2 f.c. 11 po, 4 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S2 10 po - 11 po, 2 f.c. Ér. cœur 2/3 diam. 9 po, 4 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S3 8 po - 9 po, 2 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S4
Chêne rouge (Red Oak)	950 \$	825 \$	625 \$	550 \$	425 \$	125 \$
Érable 1/3 cœur (Hard Maple)	1025 \$	825 \$	625 \$	525 \$	375 \$	125 \$
Érable (max. 1/2 cœur) (Maple)	750 \$	575 \$	475 \$	425 \$	300 \$	125 \$
Cerisier (Cherry)	750 \$	550 \$	425 \$	350 \$	200 \$	125 \$
Merisier (Yellow Birch)	800 \$	625 \$	425 \$	375 \$	300 \$	125 \$
Bouleau blanc (White Birch)**	650 \$	500 \$	425 \$	375 \$	250 \$	125 \$
Frêne blanc (White Ash)	650 \$	550 \$	450 \$	325 \$	225 \$	—
Tilleul (Basswood)	550 \$	450 \$	325 \$	200 \$	150 \$	—
Plaine (Soft Maple)	550 \$	450 \$	325 \$	225 \$	150 \$	—
Chêne blanc (White Oak)	500 \$	400 \$	300 \$	200 \$	150 \$	—
Peuplier (Poplar)	450 \$	400 \$	300 \$	225 \$	150 \$	—
Hêtre (Beech)	225 \$	225 \$	225 \$	150 \$	150 \$	—

N.B. Longueurs paires et impaires de 8 pi à 16 pi. Surlongueur de 4 po sur toutes les billes.

**Bouleau blanc : baisse de 1 grade / White birch : trace de fleck.

GROUPES D'ESSENCES (Species Group)	DÉROULAGE (9 pi 4 po) Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche		
	V1 14 po et +, 4 faces claires Bille de pied	V2 14 po et +, 3 faces claires 12 po -13 po, 4 f.c., Bille de pied	V3 11 po -12 po -13 po, 3 faces claires
Merisier & bouleau blanc (Yellow & White birch) Longueur 8 pi 6 po et 9 pi 6 po	1500 \$	1050 \$	800 \$
Érable à sucre (max. 1/3 cœur) (Sugar Maple) Longueur 8 pi 6 po, 10 pi 6 po et 12 pi 6 po	1200 \$	900 \$	—



**Alliance des
propriétaires forestiers**

LAURENTIDES • OUTAOUAIS

**De multiples services
à votre disposition...**

**SERVICE DE PAIE POUR
LES ENTENTES DE PAIEMENT
ENTRE LE PRODUCTEUR ET
L'ENTREPRENEUR POUR LES
TRAVAUX À FORFAIT**

Notre équipe administrative peut gérer pour vous le paiement fait à votre entrepreneur dans le cadre des travaux forestiers effectués sur votre lot.

**ALERTES DE
MISE EN MARCHÉ**

Nous vous transmettons les informations importantes au sujet de la mise en marché régionale. Inscription aux alertes sur notre site Internet.

PRODUITS FORESTIERS LAURENTIENS

PERSONNE RESSOURCE :

Denis Loyer

Tél. : 819 275-7654

Cell. : 819 616-7828

pflaurentiens@hotmail.com

590, montée Lac-Castor

Rivière-Rouge (Québec)

JOT 1T0

Téléc. : 819 275-3663



Produits Forestiers Laurentiens

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Sélect	No 1	No 2	No 3	No 4
Peuplier faux-tremble	460 \$ 14 po et +, 4 f.c.	400 \$ 14 po et +, 3 f.c. 12-13 po +, 4 f.c.	310 \$ 10-11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.	230 \$ 9 po, 4 f.c. 10 po et +, 1 f.c.	160 \$ 8 po et 9 po, 1 f.c.
20 \$ ajouté pour chacune des classes pour le bois provenant de l'Outaouais *** Les billots sont acceptés en longueur de 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi ***					
Tilleul	500 \$ 14 po et +, 4 f.c.	425 \$ 11 po et +, 4 f.c. 12 po et +, 3 f.c.	325 \$ 11 po et +, 3 f.c. 10 po et +, 4 f.c. 12 po et +, 2 f.c.	230 \$ 9 po et +, 4 f.c. 10 po et +, 2 f.c.	150 \$ 8 po et 9 po, 2 f.c.
Les billots sont acceptés en longueur de 8 pi, 10 pi, 12 pi.					
Pin blanc	450 \$ 15 po et + 4 f.c.	380 \$ 12 po à 14 po, 4 f.c. 15 po et +, 3 f.c.	310 \$ 15 po et +, 2 f.c. 12 à 14 po et +, 3 f.c.	260 \$ 10 po et +	---
Pour obtenir les prix de la classe Sélect et No 1, les billots doivent être en mesure de 12 pi, 14 pi et 16 pi. Pour les classe No 2 et No 3 les longueurs de 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi. sont acceptées.					
Pruche	Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout. Les longueurs acceptées sont 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi. Les billots ayant 8 po et 9 po au fin bout, avec 4 faces claires seront payés au taux de 150 \$. Aucune roulerie ni de nœud noir.				Un seul prix 325 \$
Mélèze	Un seul prix 325\$. Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout. Les billots ayant 8 po et 9 po au fin bout, avec 4 faces claires seront payés au taux de 150 \$. Les longueurs acceptées sont 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 po.				Un seul prix 325 \$

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ESSENCES

- Surlongueur de 6 po ► Aucune fourche ne sera acceptée ► Les extrémités des billots doivent être coupées perpendiculairement à l'axe
- Les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc ► Seulement les billots fraîchement coupés d'un arbre sain seront acceptés.

Taux moyen de transport : 56,08 \$ (mpmp) / Prélevé syndical : 6,25 \$ (mpmp)

SERVICE D'UN CONSEILLER TERRAIN

M. Pierre Farley, technicien forestier d'expérience est à votre disposition pour une grande diversité de services et de conseils et ce gratuitement.

SITE INTERNET COMPLET

Beaucoup d'efforts sont faits pour que notre site Internet soit un carrefour d'informations pour les producteurs.

CALCULATEUR DE LA VALEUR DES BILLES DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE

Vous trouverez sur notre site Internet, un outil de calcul qui vous permettra d'évaluer la valeur de votre bois de sciage et de déroulage. Utilisation simple et efficace.

**Action
Forêt** 

des Laurentides et de l'Outaouais

**Notre revue est publiée 3 fois par
année afin de vous informer des
enjeux actuels de la forêt privée.**

RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018

SCIERIE BONDU

PERSONNES RESSOURCES :

Michel Hamel

Tél. : 819 597-2481 • Cell. : 514 867-9214

michel.hamel@scieriebundu.ca

Daniel Quevillon

Tél. : 819 587-9790 poste 34 • Cell. : 819 660-4612



**SCIERIE
BONDU**

**318, chemin Bondu
Notre-Dame-de-Pontmain
(Québec) J0W 1S0**

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	Sélect 16 po et plus, 4 f.c.	S1 10-11 po – 4 f.c. 12 po et + 3 f.c.	S2 10 po et plus, 2 f.c.	S3 9 po et plus, 0 f.c.
Pin blanc	Longueurs de 10 pi - 12 pi - 14 pi et 16 pi seulement		Longueurs de 8 pi - 10 pi - 12 pi - 14 pi ou 16 pi	
	1 nœud sain accepté Aucune pourriture Aucune courbure	10-11 po : 1 nœud sain accepté Maximum 10 % de pourriture - Aucune courbure 12 po et plus : Aucune limite de nœuds sains Maximum 30 % de pourriture Courbure max. de 2 po	Aucune limite de nœuds sains maximum de 50 % de pourriture courbure maximum de 2 po.	Aucune limite de nœuds sains Maximum de 50 % de pourriture Courbure maximum de 2 po
	715 \$	440 \$	330 \$	275 \$
Pin rouge Aucun pin rouge provenant de plantation sauf sur entente avec la scierie	S1 16 po et plus, 4 f.c.		S2 14 po et plus, 2 f.c.	
	Longueurs de 12 pi - 14 pi et 16 pi seulement			Longueurs de 8 pi à 16 pi
	Aucun nœud Aucune pourriture Aucune courbure		Nœuds sains de 3 po et moins Maximum 30 % de pourriture Courbure maximum de 2 po	Nœuds sains tolérés Maximum de 50 % de pourriture Courbure maximum de 2 po
	500 \$		350 \$	275 \$

IMPORTANT : IL FAUT APPELER UN REPRÉSENTANT DE LA SCIERIE AVANT TOUTE LIVRAISON

PERSONNE RESSOURCE :

Jean-Paul Michaud

Cell. : 514 229-5614



SCIERIE CARRIÈRE LTÉE

**525, boulevard de l'Aéroparc
Lachute (Québec) J8H 3R8**

Tél. : 450 562-8578

Sans frais : 800 567-2647

Téléc. : 450 562-8570

www.scieriecarriere.com

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	Prime 16 po +, 3 f.c. 14-15 po, 4 f.c.	S1 14-15 po, 3 f.c. 12-13 po, 4 f.c.	S2 12-13 po, 3 f.c. 11 po, 4 f.c.	S3 12 po +, 2 f.c. 11 po, 3 f.c. 10 po, 4 f.c.	S4 10-11 po, 2 f.c. 9 po, 3-4 f.c.	Pallet 10 po +, 1 f.c. 9 po, 2 f.c. 8 po, 3-4 f.c.
Érable 1/3 cœur	1 000 \$	850 \$	665 \$	500 \$	385 \$	250 \$
Érable 1/2 cœur	850 \$	665 \$	500 \$	385 \$	300 \$	225 \$
Érable régulier	500 \$	400 \$	350 \$	300 \$	175 \$	125 \$
Bouleau jaune - Cerisier	725 \$	625 \$	525 \$	400 \$	325 \$	250 \$
Bouleau blanc	550 \$	425 \$	325 \$	275 \$	200 \$	175 \$
Chêne rouge	800 \$	675 \$	600 \$	500 \$	450 \$	325 \$
Frêne blanc - Plaine	550 \$	450 \$	375 \$	300 \$	275 \$	225 \$
Peuplier - Tilleul	350 \$	300 \$	275 \$	225 \$	200 \$	125 \$
Autres feuillus	325 \$	300 \$	275 \$	250 \$	225 \$	150 \$

GROUPES D'ESSENCES	DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	D1 16 po et + 4 f.c.	D2 14 po, 4 f.c.	D3 12 po et 13 po, 4 f.c.	D4 11 po, 4 f.c. <small>Bille de souche seulement</small>
Érable 1/3 cœur	1200 \$	1100 \$	950 \$	800 \$
Bouleau jaune	1450 \$	1150 \$	800 \$	600 \$
Bouleau blanc	800 \$	700 \$	600 \$	500 \$
Chêne rouge	850 \$	800 \$	675 \$	----

Longueurs : paires et impaires acceptées. **Sciage** : surlongueur de 4 po



BOIS NOBLES KA'N'ENDA LTÉE

PERSONNES RESSOURCES:

Mathieu Vaillancourt
819 440-2700 poste 279

Joël Constantineau
819 440-2700 poste 244



701, rue Iberville
Mont-Laurier
(Québec) J9L 3W7
Tél.: 819 440-2700
Télec.: 819 440-2010

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Prime <i>14 po et +, 4 f.c. 16 po et +, 3 f.c.</i>	Sélect <i>12-13 po, 4 f.c. 13-15 po, 3 f.c.</i>	S1 <i>11po, 4 f.c. 12 po, 3 f.c. 13 po et +, 2 f.c.</i>	S2 <i>9-10 po, 4 f.c. 10-11 po, 3 f.c. 12 po, 2 f.c.</i>	S3 <i>8 po, 4 f.c. 9 po, 3 f.c. 9-10-11 po, 2 f.c.</i>	S4 <i>8 po, 2 ou 3 f.c. 8 po et plus, 1 f.c.</i>
Érable à sucre 1/3 cœur	1025 \$	925 \$	625 \$	475 \$	350 \$	185 \$
Érable à sucre 1/2 cœur	875 \$	625 \$	475 \$	400 \$	325 \$	185 \$
Érable à sucre	610 \$	535 \$	420 \$	365 \$	315 \$	185 \$
Bouleau jaune	665 \$	585 \$	420 \$	340 \$	290 \$	140 \$
Bouleau blanc	635 \$	535 \$	390 \$	315 \$	265 \$	140 \$
Chêne	765 \$	715 \$	510 \$	380 \$	355 \$	140 \$
Frêne	410 \$	380 \$	305 \$	255 \$	230 \$	140 \$
Tilleul et autres	355 \$	355 \$	355 \$	205 \$	205 \$	140 \$

Les billots doivent être coupés en longueur paires et impaires, de 8 pieds jusqu'à 12 pieds. Surlongueur de 6 pouces.

DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Prime <i>14 po +, 4 f.c.</i>	D1 <i>12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.</i>	D2 <i>11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.</i>	D3 <i>10 po, 4 f.c. 11 po, 3 f.c.</i>
Bouleau blanc	1 450 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Bouleau jaune	1 450 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$

DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

PEUPLIER

- ▶ Les billes doivent avoir un minimum de 10 pouces au fin bout, aucune face claire exigée
- ▶ Aucune limite pour les petits nœuds solides ayant $\frac{3}{4}$ de pouces et moins de diamètre
- ▶ Aucune limite pour les nœuds sains et solides ayant entre $\frac{3}{4}$ et 2 po de diamètre
- ▶ Maximum de 2 nœuds sains et solides ayant entre 2 po et 4 po de diamètre.
- ▶ Nous acceptons une fente droite d'une longueur maximale de 1 pied
- ▶ La flèche maximale est de 2 pouces
- ▶ Une carie centrée de 1 pouce maximum acceptée
- ▶ Les billes ne rencontrant pas ces spécifications ne seront pas payées.

**UNE SEULE CLASSE
(aucun liard accepté)**

410 \$ / mpmp

RÉPERTOIRE DES PRIX - MARS 2018

COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE

PERSONNE RESSOURCE :

Gaétan Bergeron

Tél. : 819 686-2043 • Cell. : 819 429-3368

www.commonwealthplywood.com



SCIERIE DE MONT-LAURIER

172, avenue du Moulin
Mont-Laurier (Québec)
J9L 3W1

Tél. : 819 623-2845

Télé. : 819 623-5979

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche				
	Prime 14-15 po, 4 f.c. 16 po, 3 f.c.	Sélect 12-13 po, 4 f.c. 13 po +, 3 f.c.	S1 10-11 po, 4 f.c. 12 po +, 2 f.c.	S2 9 po, 4 f.c. 10-11 po, 2 f.c.	S3 8 po, 4 f.c. 9 po +, 1 f.c. • 10 po +, 0 f.c.
Bouleau jaune	625 \$	550 \$	400 \$	325 \$	275 \$
Bouleau blanc	600 \$	500 \$	375 \$	300 \$	250 \$
Chêne rouge	900 \$	800 \$	575 \$	450 \$	375 \$
Érable à sucre 1/3 de cœur et moins	1000 \$	900 \$	600 \$	450 \$	325 \$
Érable à sucre entre 1/3 et 1/2	850 \$	600 \$	450 \$	375 \$	300 \$
Érable à sucre 1/2 de cœur et plus	650 \$	500 \$	375 \$	325 \$	275 \$
Frêne	400 \$	375 \$	300 \$	250 \$	225 \$
Tilleul	425 \$	375 \$	325 \$	250 \$	125 \$

GROUPES D'ESSENCES	DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	Prime 14 po +, 4 f.c.	No 1 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	No 2 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.	No 3 10 po, 4 f.c. 11 po, 3 f.c. • 14 po, 2 f.c.
Bouleau blanc	1425 \$	1025 \$	725 \$	525 \$
Chêne rouge	1100 \$	900 \$	675 \$	550 \$
Érable 1/3 cœur	1500 \$	1150 \$	900 \$	800 \$
Bouleau jaune	1500 \$	1025 \$	725 \$	525 \$

STELLA-JONES

PERSONNE RESSOURCE :

M. Philippe Fredette

Tél. : 819 986-8998

Cell. : 819 664-0423

pfredette@stella-jones.com



www.stella-jones.com

USINE DE GATINEAU

426, ch. de Montréal Est
C.P. 2737 Gatineau (Québec)
J8M 1V6

USINE DE RIVIÈRE-ROUGE

2549, chemin Francisco
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

GROUPES D'ESSENCES	PRIX USINE POUR POTEAUX NON-ÉCORCÉS			
	Mesure à 6 pieds de la souche en circonférence	Longueur du poteau en pied	Mesure au fin bout en circonférence	Prix du poteau (bord de route)
Pin rouge Pin gris	30 po à 36 po	32 pi	21 po	35 \$
	34 po à 42 po	37 pi	23 po	40 \$
	39 po à 46 po	42 pi	23 po	75 \$
	42 po à 48 po	47 pi	25 po	95 \$
	47 po à 53 po	52 pi	25 po	130 \$
	48 po à 54 po	57 pi	25 po	160 \$
	50 po à 56 po	62 pi	25 po	170 \$

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

► Aucune carie ou pourriture ► Aucune section morte sur le tronc ► Pas de coude ► Courbure légère acceptée

LAUZON PLANCHERS DE BOIS EXCLUSIFS

PERSONNE RESSOURCE :

M. Christian Vézina

Tél. : 819 985-0600 poste 235

Cell. : 819 962-3417

christian.vezina@lauzonltd.com



175, rue Alexandre
Thurso (Québec) J0X 3B0
Télec. : 819 985-3029

www.lauzonltd.com
www.plancherslauzon.com

ACHAT DE CHÊNE ROUGE EN LONGUEUR

Prix livré minimum garanti de 67\$ la tonne métrique verte • Aucun tronçonnage

SPÉCIFICATIONS MINIMALES

- Diamètre minimal à la souche de 8"
- Nœuds acceptés mais ceux-ci doivent être rasés.
- Les billes contenant du métal ou des fourches ne seront pas payées.
- Découpe à l'équerre / pas de tiges brisées
- Arbres complets seulement (Bille de souche doit être présente).

- Possibilité de bonis additionnels par tranches de 5 \$/tmv pour du bois de qualité supérieure.*
 - À titre indicatif, pour une coupe de bois générant un ratio sciage/pâte de 50/50, la partie pâte représente 48 \$/tmv en tout temps.
Pour la partie sciage :
 - 67 \$/tmv correspondra à 505 \$/mpmp
 - 72 \$/tmv correspondra à 565 \$/mpmp*
 - 77 \$/tmv correspondra à 625 \$/mpmp*
- * Visite de terrain obligatoire avant de fixer le prix

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Prime 16 po et +, 3 f.c. 14-15 po, 4 f.c.	Sélect 14 po et +, 3 f.c.	# 1 14 po, 2 f.c. 11-13 po, 3 f.c.	# 2 10 po-13 po, 2 f.c.	# 3 (pallet) 8 po, 1 f.c.	# 4 (pallet) 8 po et +, 0 f.c.
Chêne rouge (Red Oak)	825 \$	725 \$	600 \$	525 \$	450 \$	325 \$
Érable 1/2 cœur (Maple 1/2 heart)	865 \$	815 \$	725 \$	615 \$	450 \$	125 \$
Érable à sucre régulier (Regular Maple)	700 \$	600 \$	525 \$	440 \$	325 \$	125 \$
Plaine (Soft Maple)	---	300 \$	275 \$	250 \$	---	---
Merisier (Yellow Birch)	725 \$	650 \$	525 \$	350 \$	275 \$	125 \$
Bouleau blanc (White Birch)	500 \$	425 \$	400 \$	350 \$	275 \$	125 \$
Cerisier (Cherry)	---	400 \$	285 \$	285 \$	---	---
Tilleul (Basswood)	---	285 \$	185 \$	185 \$	---	---
GRADES	12 po et +, 2 f.c.	9 po et +, 0 et 1 f.c.	BOIS FRAIS SEULEMENT. AUCUNE BILLE CHAUFFÉE NE SERA ACCEPTÉE.			
Frêne noir et blanc (Black & White Ash)	600 \$	350 \$	* Entre le 1^{er} avril et le 31 août, appelez l'acheteur avant de livrer érables & bouleaux			

Billes acceptées

Longueur entre 7 pi et 12 pi avec surlongueur de 4 po minimum et un diamètre maximal de 28 po
Les billes excédant 12 pi 6 po de longueur seront payées comme des billes de 12 pi 6 po ces billes étant impossibles à transformer à la scierie de Lauzon.

DÉROULAGE (9 pi 4 po et 10 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	D1 14 po +, 4 f.c.	D2 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	D3 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.
Érable à sucre (30% cœur max)	1600 \$	1200 \$	900 \$
Merisier (30% cœur max)	1550 \$	1100 \$	-
Bouleau blanc (White Birch)	1550 \$	1100 \$	-

SPÉCIFICATIONS DES BILLOTS

- ▶ Billes droites et fraîches ▶ Nœuds acceptés mais ceux-ci doivent être rasés
- ▶ Découpe à l'équerre - pas de tiges brisées ▶ Déductions appliquées pour les courbes, la pourriture, les cimes, les rouleurs
- ▶ Les billes de moins de 7 po (fin bout) et de plus de 28 po ne seront pas payées
- ▶ Les billes fendues, avec métal ou fourches, chauffée ou les billes d'érable avec des traces de chalumeaux seront rejetées.
- ▶ L'érable avec un cœur supérieur à 70 % sera dégradé de deux classes
- ▶ Liste de prix jujette à changement sana préavis

PAIEMENT RAPIDE GARANTI
Toutes les livraisons reçues
dans une semaine donnée
seront payées le vendredi de la
semaine suivante.



ACTON VALE

José Timmons450 261-6912

BROWNSBURG-CHATHAM

Carl Séguin 450 512-5275

FERME-NEUVE

Mélissa Lépine..... 819 616-9899

Création Madéro inc. 819 587-4575

Jean-Maurice Papineau.. 819 587-3360

GATINEAU

Mario Fréchette819 661-1158

GRENVILLE

Luc Simard.....613 551-0087

HUBERDEAU

Marco Prévost819 687-8514

KIAMIKA

Yves Guénette..... 819 623-4961

Yan Léonard..... 819 585-3088

LAC-DES-ÉCORCES

Marco Houle819 585-9410

Tommy Lamarche.....819 660-0720

Marcel Landry..... 819 585-2070

Gilles Pomerleau 819 585-2121

Émile St-Pierre 819 440-9433

LAC-DU-CERF

Roch Gougeon..... 819 597-4259

L'ANGE-GARDIEN

Hector Villeneuve.....819 281-5815

LA PÊCHE

Yvon Mayer819 456-2505

L'ASCENSION

Michel Doré.....819 275-7674

RRF Perrier819 275-2558

MANIWAKI

Hubert et fils819 441-0165

MONT-LAURIER

Micheline Bertrand819 623-5395

Pascal Bertrand819 440-7929

Martin Boisclair.....819 203-0710

Normand Brisebois819 623-6785

Pascal Brisebois.....819 623-4006

Steve Dicaire819 623-6437

Lévis Diotte819 623-1599

Simon Diotte819 623-2997

Luc Filion819 440-4212

Sylvain Gaudreau819 616-9580

Robert Fleurant.....819 623-3470

KM Transport819 440-4546

Alain Léonard819 623-5929

Fred Léonard819 440-2924

Lucien Léonard.....819 623-1902

André Mayer819 623-3407

Mielke et fils819 623-5639

Keven Paquette819 440-4546

Francis Piché819 440-9520

PJ St-Louis819 623-3905

Loys Thomas819 623-1255

Patrice Turpin.....819 623-0634

MONT-SAINT-MICHEL

Mario Houle..... 819 587-3306

Yan Lévesque 819 587-4076

MONT-TREMBLANT

Jody Miller819 429-4059

Daniel Perreault819 425-5995

NAMUR

H. Leggett et

fils 2000 inc. 819 426-3553

NOMININGUE

Jean-Guy Bruneau..... 819 278-4455

NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Louis-Marcel Caron.....819 767-2557

NOTRE-DAME-DU-LAUS

Jean-Claude Gougeon.. 819 767-2630

Rémi St-Louis819 767-2019

RIVIÈRE-ROUGE

Marcel Gareau819 275-7970

Martin Gareau819 275-3987

Nicolas Gargantini819 278-7108

Jocelyne Lacasse819 275-7742

Sylvain Perrier.....819 278-5888

SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Gaétan Diotte819 597-4076

Jude Diotte819 597-2671

Miguel Diotte819 597-2603

Yannick Diotte.....819 597-4156

Daniel Filion819 597-4269

SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Pascal Lalonde819 983-1939

Michel Leduc.....819 983-7717

Stéphane Rheault.....819 775-0986

Benoît Trudeau819 983-1260

SAINTE-ANNE-DU-LAC

Paul Bélisle819 586-2484

Laurier Lévesque..... 819 586-2433

SAINT-JÉRÔME

Alain Lahaie450 560-0480

VAL-DES-MONTS

Alain Miron819 457-4955

* LISTE EN VIGUEUR
DEPUIS LE
1^{er} JANVIER 2018

En vertu du Règlement no 8084, adopté par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 13 juillet 2004, votre transporteur a l'obligation de payer une contribution annuelle de base de 215 \$ à notre association. Nous vous conseillons de choisir un transporteur déjà membre avant le choix de tout autre transporteur.

UNI-SELECT **Auto Parts Plus** *Pièces d'auto Léon Grenier inc.*

Une équipe dynamique qui travaille pour vous!

**DÉCOUVREZ LA GAMME COMPLÈTE DE LUBRIFIANTS TOTAL,
PRODUITS DE PREMIÈRE QUALITÉ RECONNUS MONDIALEMENT
ET DISPONIBLE CHEZ PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER!**



- Un service professionnel
- Des employés qualifiés
- Des produits de qualité
- Un vaste choix en magasin



Dépositaire TigerCat



TigerCat
Tough • Reliable • Productive



www.piecesdautoleongrenier.com
Mont-Laurier • 819 623-3740

www.centredereparationleon.com
Mont-Laurier • 819 623-7377

**Énergisons vos performances.
Chaque jour**



TRACTION
PIÈCES • VÉHICULES LOURDS



PIÈCES D'AUTO

- ▶ Boyaux hydrauliques de marque Gates
- ▶ Huiles et lubrifiants ▶ Outillage
- ▶ Câbles étrangleurs pour débusqueuse

CARREFOUR INDUSTRIEL-LDG-NAPA INC.

1280, boul. A.-Paquette Mont-Laurier (Québec) J9L 1M7

Tél. : 819.623.6636

Télec. : 819.623.6638



Services
Bioforêt
Marc-André Hinse
ing.f.

Au service des propriétaires de la forêt privée

**NOUVEAU SERVICE
IMAGERIE PAR DRONE**

**FORESTERIE - TRAVAUX SYLVICOLES - GÉOMATIQUE
FAUNE - RÉCRÉOTOURISME
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Marc-André Hinse, ingénieur forestier, est accrédité par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides pour la livraison du programme de soutien aux propriétaires privés de lots boisés.

14, route 309 nord,
Femme-Neuve, Qc. J0W 1G0

(819) 587-9790



www.servicesbioforet.ca

NORTRAX
www.nortrax.com



JOHN DEERE



ÉQUIPEMENT
INDUSTRIEL
FORESTIER
CONSTRUCTION
UTILITÉ

VENTE
PIÈCES
SERVICE

Mont-Laurier

1 800-567-4569